**Blanche NEIGE-SCHMITT**
**Isabelle BARRIERE**
**Aurélie SOUIL**

**Dossier géré à ARGENTAT**

17 Quai Alfred De Chammard
BP 162
19005 TULLE
☏: 05.55.20.00.66
✉ : etude.tulle@huissiers19.com

16 Avenue Henri IV
19400 ARGENTAT
☏ : 05.55.28.82.08
✉ :
etude.argentat@huissiers19.com

4 Bis rue Bernard de Ventadour
19300 EGLETONS
☏ : 05.55.93.19.20
✉ :
etude.egletons@huissiers19.com

140 Route des Champs d'Auvergne
19 500 MEYSSAC
☏: 05.55.84.08.18
✉ :
etude.meyssac@huissiers19.com

**Horaires d'ouverture :**
Etudes ouvertes de
9h à 12h et de 14h à 17h30

**TVA intracommunautaire :**
FR21389575283

**Références à rappeler :**

**Référence Etude** : V – **43282** – FF
LES EDITIONS DE LA CHOUETTE D'OR C/ LES EDITIONS DE LA CHOUETTE D'OR

Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

**Paiement carte bancaire accepté**

**http://www.huissiers19-neige-schmitt-souil.com**

**Domiciliation bancaire :**
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
**IBAN :**
FR 76 16807 00316 40534501248 76
CCBPFRPPGRE

Actemis

Huissiers de Justice Associées
✉ etude@huissiers19.com
Compétence sur la Cour d'Appel de Limoges (Corrèze, Creuse, Haute Vienne)
Compétence Nationale pour les Constats

# ATTESTATION

Je, soussignée, Blanche NEIGE SCHMITT, Huissier de Justice associée, membre de la SARL ACTEMIS titulaire d'un office à Tulle, demeurant 16 avenue Henri IV à ARGENTAT (19400)

Certifie que le texte crypté issu de la disquette qui m'a été remise par Madame HAUSER et reçue par Chronopost en date du 31 mars 2021 a été imprimé par mes soins en deux exemplaire lors de mes constatations du 13 avril 2021, à savoir :

- un exemplaire conservé à l'Etude et destiné à mon dossier de travail
- un second exemplaire remis le même jour à Mr BECKER es-qualité de représentant légal de mon requérant, Les Editions de la Chouette d'Or, et revêtu du sceau de l'Etude.

Le texte de la disquette a été imprimé sur 43 pages dans lesquelles se trouvaient des caractères aléatoires.

Sans ces éléments de cryptages, le texte en clair apparait sur 10 pages (mes constatations du 25/10/2021)

J'ai vérifié, comme indiqué dans le même Procès-verbal de constat, que les éléments en clair se trouvant sur les 10 pages qui m'ont été apportées par Monsieur BECKER se retrouvaient mots pour mot sur les 43 pages conservées à l'Etude dans mon dossier de travail.

A Tulle, le 11 avril 2022

Blanche NEIGE-SCHMITT



« Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'Etude.
Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.»